



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A ANNABA
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES D'EL TARF
RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES EL-T AREF CX

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LES RECETTES DES DOUANES D'EL TARF –CONTENTIEUX –EL AIOUN ET OUM TBOUL ; SERONT PROCEDEES LE **13 MARS 2018** ; A PARTIR DE **09 :00 H** ; AU NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF SIDI BELKACEM- W D'EL TARF ; A L'ORGANISATION D'UNE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DES LOTS DE MARCHANDISES CONSISTANT EN :

- Effets vestimentaires neufs et tissu
- Pneus neufs
- Ustensiles neufs
- Téléphones portables neufs et usagés
- Appareils Electroménagers neufs
- Véhicules légers et utilitaires
- Remorques industrielles et agricoles
- Matériels informatique usage
- Appareils Electronique et Electroménagers usages
- moteurs pour hors-bord usagés
- Zodiacs en pneumatiques usagés
- Vélos usagés
- Marchandises et objets divers

CONDITION DE VENTE

- 1- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou cheque certifié.
- 2- Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- 3- Conformément aux lois et règlements en vigueur tout paiement dépassant le montant 1.000.000.00 DA est subordonné à la remise d'un chèque bancaire certifié.
- 4- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- 5- Les lots adjudgés et payés, que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après la mise en demeure adressée à l'intéressé, laissé sur les lieux de la vente a ses frais et a ses risques et périls.
- 6- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- 7- Les visites sont autorisées 48 h avant la vente, pendant les heures de travail aux sites suivants Brigade des douanes de BOUHADJAR – Brigades des douane EL-KALA-Poste frontalier EL-AIOUNE –Poste frontalier OUM-TBOUL- inspection divisionnaire des douanes EL-TARF.
- 8- les enchérisseurs sont tenus de présenter une copie du registre de commerce dont l'activité exercée doit correspondre a la nature des marchandises proposées a la vente.